Nos partenaires

MDPH 66
Maison Départementale des Personnes Handicapées

Région académique OCCITANIE

Agence Régionale de Santé Occitanie

Contact

EMAS MAILLOL
Ouvert du lundi au vendredi : 8h-12h et 14h-17h
16 rue Alfred Eisenstaedt
66000 PERPIGNAN
Tél : 04 68 61 44 22
contact.emas.maillol@asso-sauvy.fr

COORDONNATEUR
François BRECHET
06.73.36.18.19
francois.brechet@asso-sauvy.fr

Plateforme Handicap et Parcours

Association Joseph Sauvy
23 rue François Broussais
CS20007 - 66028 Perpignan cedex
Tél : 04.48.22.21.64

Association Joseph Sauvy

Association Joseph Sauvy

ENSEMBLE pour L'ÉCOLE INCLUSIVE

L'IME Aristide Maillol vous présente son

EMAS

EQUIPE
MOBILE
d'**A**PPUI
à la **S**COLARISATION

L'EXPERTISE MÉDICO-SOCIALE AU SERVICE DE L'ÉCOLE INCLUSIVE

Objectifs de l'EMAS

L'EMAS est un dispositif médico social permettant de développer l'inclusion scolaire des élèves en situation de handicap, notifiés ou non à la MDPH, de la maternelle au lycée. Il apporte un appui et des ressources aux établissements scolaires et auprès de la communauté éducative.

L'intervention de l'EMAS s'articule avec les autres dispositifs relevant de l'Education Nationale (RASED, PIAL, conseillers pédagogiques…) et du médico-social.

L'Equipe

- Coordonnateur (éducateur spécialisé)
- Psychologue
- Professionnels ressources internes à l'Association Joseph Sauvy

Zone d'intervention

EMAS Maillol

Missions

1. Favoriser et renforcer l'inclusion en accompagnant la communauté éducative à gérer une situation difficile : apporter conseil et appui dans une situation de rupture.
2. Conseiller et animer des actions de sensibilisation auprès de la communauté éducative.
3. Développer le maillage entre les établissements scolaires et les établissements et services médico-sociaux.
4. Conseiller les équipes pluridisciplinaires de la MDPH.

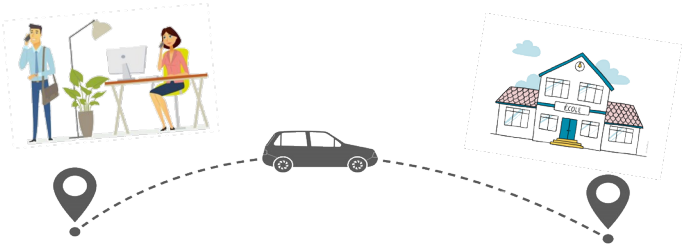

L'EMAS n'intervient pas…

Dans l'accompagnement auprès de l'enfant (hors observation à l'école).

En remplacement d'un dispositif de soins ou d'accompagnement spécifique.

Pour le plan de lutte contre les violences et le harcèlement scolaires.

Solliciter l'EMAS

Demande d'intervention de l'EMAS par un ou plusieurs membres de la communauté éducative

Fiche saisine à remplir et faire valider par :
L'IEN de circonscription—1er degré
Le chef d'établissement—2nd degré

Accès fiche saisine

Etude de la demande en équipe
Prise de contact par le coordonnateur

Propositions d'intervention

- Participation à des équipes éducatives ou Equipes de Suivi de Scolarisation
- Guidance individuelle ou collective
- Observation à l'école
- Actions de formation / sensibilisation

Suivi et accompagnement
à court ou long terme